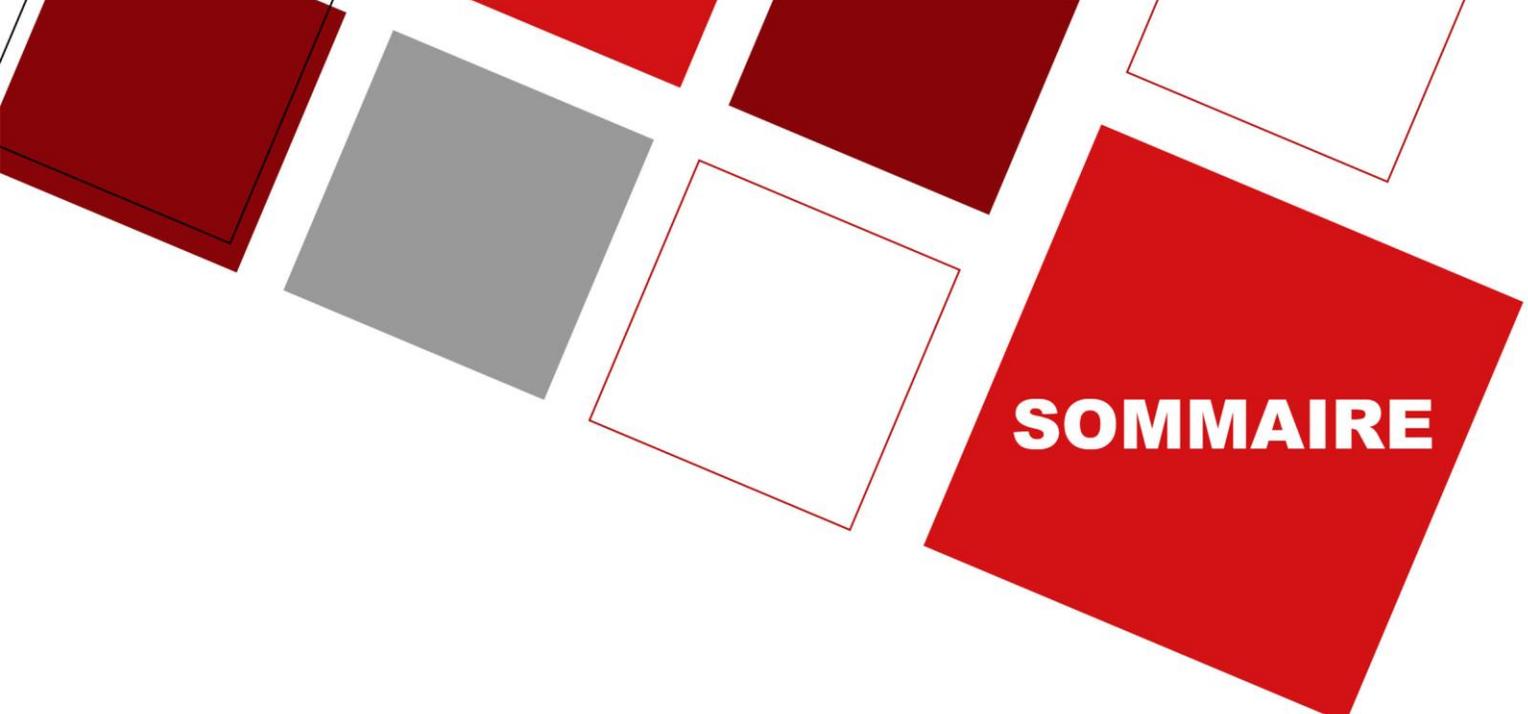




WEBINAR

**Archivage électronique : quelles
sont les clés pour mener à bien
votre projet ?**



SOMMAIRE

1. INTRODUCTION

2. LES CLÉS DE SUCCÈS POUR MENER À BIEN SON PROJET

Par **Pierre FUZEAU**
Expert conseil en dématérialisation et
archivage électronique
SERDA-Archimag

3. SAE : BILAN DU DÉPLOIEMENT

Par **Régis BIGAREL**
Adjoint au Directeur Digitalisation et Systèmes
d'Informations (DDSI)
Département de la Moselle

4. PRÉSENTATION DES MARCHÉS UGAP

Par **Grégory Zylberfajn**
Chargé d'Affaires Prestations
Informatiques
UGAP

5. LE MODÈLE INOP'S

Par **Xavier DANIÈRE**
Directeur Général Adjoint
Inop's

6. QUESTIONS / RÉPONSES



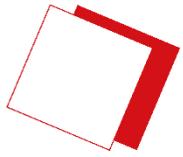
ARCHIVAGE ÉLECTRONIQUE

Les clés de succès

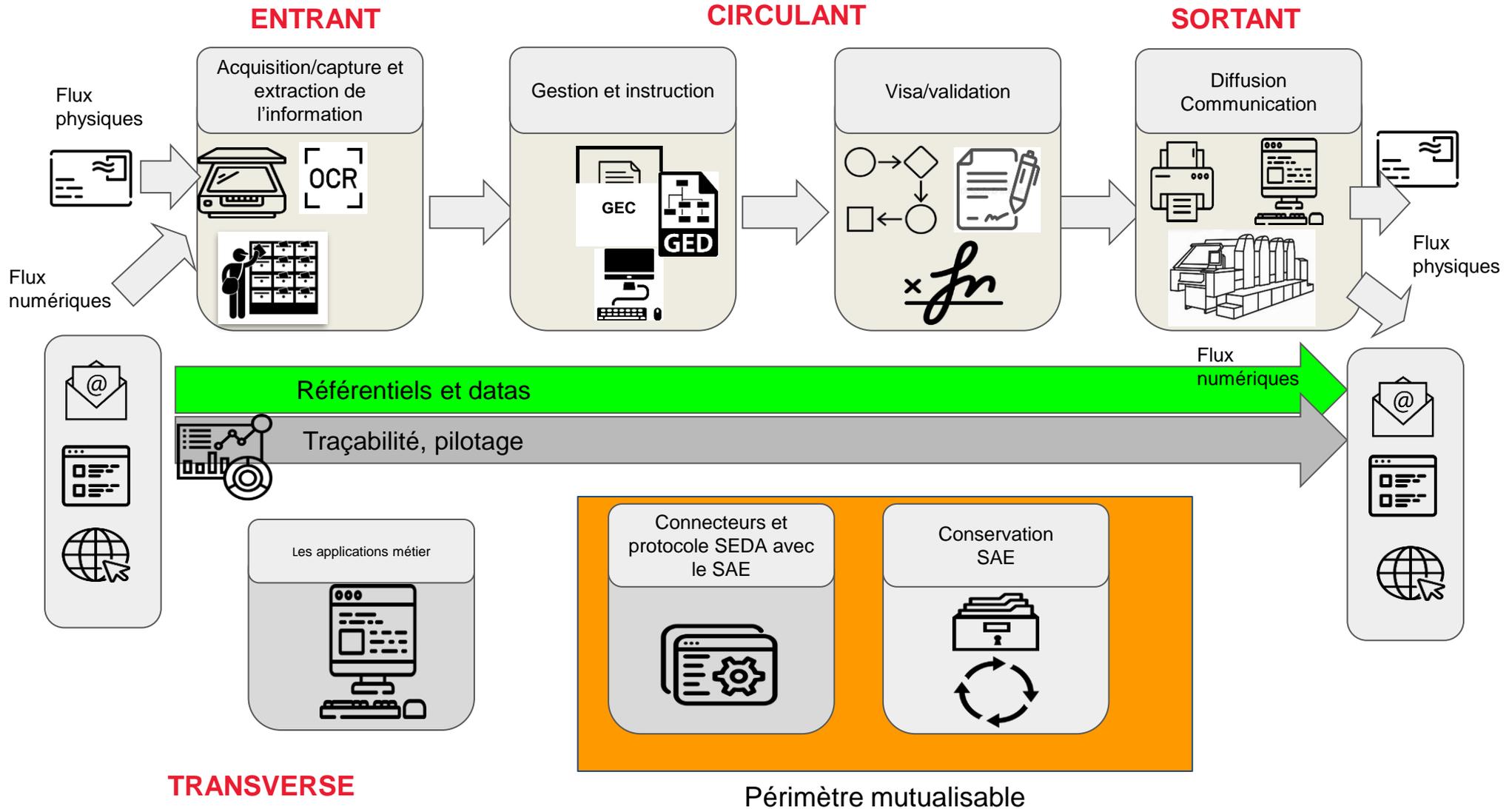
La définition de son cahier des charges, une étape décisive dans la réalisation d'un projet réussi. Retour sur les facteurs clés de succès et les pièges à éviter.

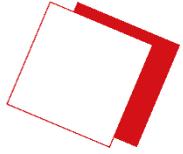
Pierre FUZEAU

Expert conseil en dématérialisation et archivage
électronique
SERDA-Archimag



Dématérialisation et archivage électronique





Un archivage électronique pour décarboner la dématérialisation

4% des GES sont générés par le numérique dans le monde

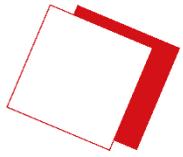
70% de l’empreinte carbone du numérique provient du cycle de fabrication et de livraison des matériels

LOI no 2021-1485 du 15 novembre 2021 visant à réduire l’empreinte environnementale du numérique en France

Les SAE sont fortement utilisateurs d’infrastructures (datacenter redondant, sauvegarde, matériel de stockage et d’exploitation, forte activité de journalisation, conservation longue comme illimitée...) et de réseaux.

Mais ils permettent :

- de **transférer des données** toujours exploitables et accessibles provenant de systèmes à forte empreinte carbone comme la GED ou les applicatifs métiers (CRM, finances, RH, technique, projets, stockage “chaud” de messageries).
- De **décommissionner des applications** souvent en double ou en triple.
- De **réduire de nombre de redondances de données** comme les messageries contenant des messages en plusieurs exemplaires.
- De **stocker des données archivées** sur des matériels moins générateurs de GED (stockage “froid”).
- De **mutualiser plusieurs SAE** en réduisant les matériels et les gestes techniques et métiers pour le fonctionnement comme pour la mise en place.
- La **bande passante** (Mbps) peut être réduite, la **performance** (vitesse d'accès - IOPS) peut être réduite, la **performance** (computing - MHz) peut être réduite.
- La **pérennité des formats génère moins de migration**, donc de fonctionnement des machines pour les traitements.



La mutualisation : solution pour optimiser les budgets et charges des agents.

Cadre juridique relatif à la mutualisation de l'archivage électronique :

Le Code du patrimoine permet sous certaines conditions :

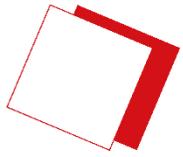
- à toutes les structures produisant des archives publiques **d'en externaliser la conservation chez un tiers-archivage agréé** par le Ministère de la Culture durant l'âge courant et intermédiaire.
- à une commune ou un EPCI de **déposer ses archives auprès de leur EPCI** à fiscalité propre ou d'une commune membre de l'EPCI.
- aux collectivités d'un département de **déposer leurs archives auprès du service des archives départementales.**

Loi LCAP (2016) :

- Un service public d'archives (SPA) d'une collectivité peut **mutualiser la conservation d'archives numériques** avec un autre service public d'archives.
- Une **possibilité qui ne concerne pas les EPCI** sans fiscalité propre qui ne sont pas des services publics d'archives. Ceux-ci peuvent néanmoins **recourir à d'autres formes de mutualisations.**

Code général des collectivités territoriales :

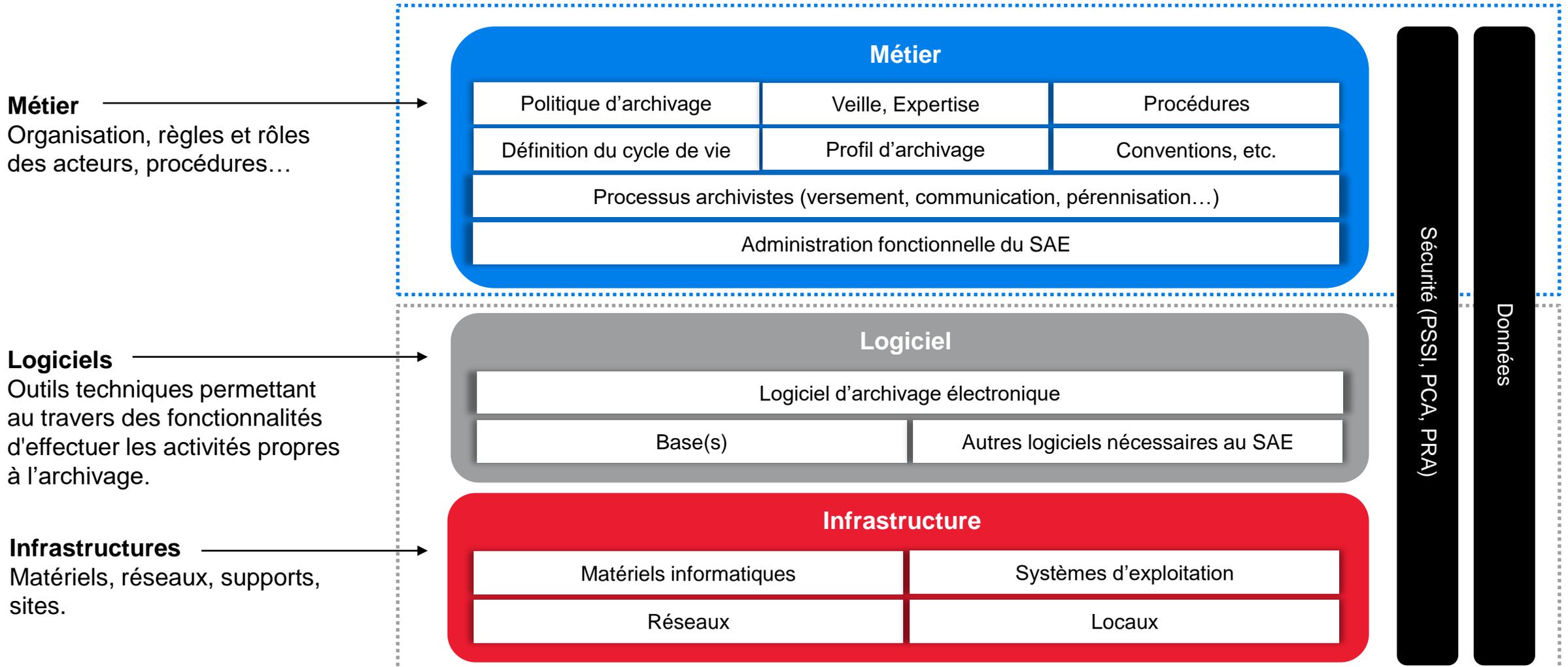
- Article L2321-1 et -2 : Définition des **dépenses obligatoires** pour les communes et les immobilisations qui sont assujetties à l'obligation d'amortissement.
- Article L5111-1 : "Les collectivités territoriales peuvent s'associer pour l'exercice de leurs compétences en créant des **organismes publics de coopération** dans les formes et conditions prévues par la législation en vigueur."

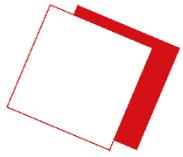


Systeme d'archivage électronique : sujets à mutualiser

Composante d'un Systeme d'Archivage Electronique

Normes et standards : ISO 14721, NF Z 42-013



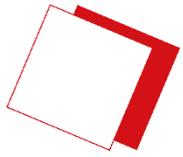


Compétences pour le SAE

Processus	Sous processus
Gouvernance	Politique de pérennisation
	Offre de services
	Audit
Administration	Evolution et maintenance applicative
	Supervision
	Administration référentiel
	Documentation du système
Entrée	Collecte
	Versement (SIP) – mode SEDA 2.1
Traitement	Décision de conversion
	Conversion de format
	Restitution
Veille	Formats
	Besoins usagers
	Technique
Stockage	

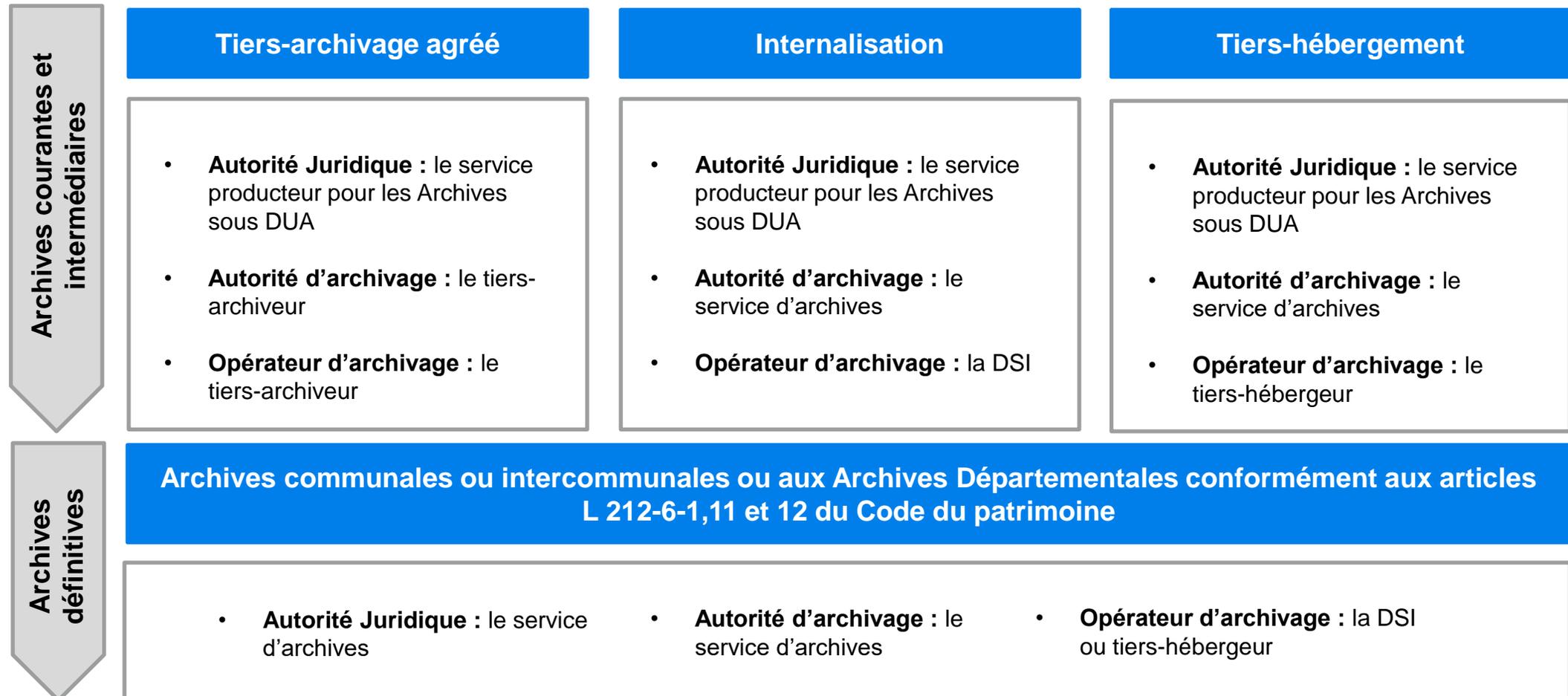
Profils et compétences utiles :

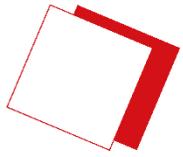
- **Agent archiviste**
- **Chef de projet fonctionnel et technique SAE** (double origine)
- *Administrateur des référentiels* (identifiant, indexation, ...)
- Service producteur
- Qualiticien (audit)
- **Contrôle Scientifique et Technique**
- Administrateur système
- Exploitant SI
- *Expert formats*
- Développeur
- Restaurateur de données



Périmètre et cadre de responsabilité de l'archivage

Responsabilités et acteurs dans le cadre de la dématérialisation





Quelques exemples de solutions de SAE

**SAE (tenant,
cloisonnés ou
non)**

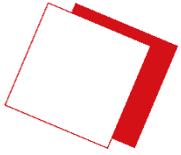
On premise : Vitam , Everteam, Spark archives, As@lae...

En offre de service : API, Xelians, Vitam as a Service (réseau RIE), ...

**Pour mémoire:
SIA* et portails**

SIA : Ligeo, Arkothèque, Mnesys, Avenio, Thot, Gaia, ...

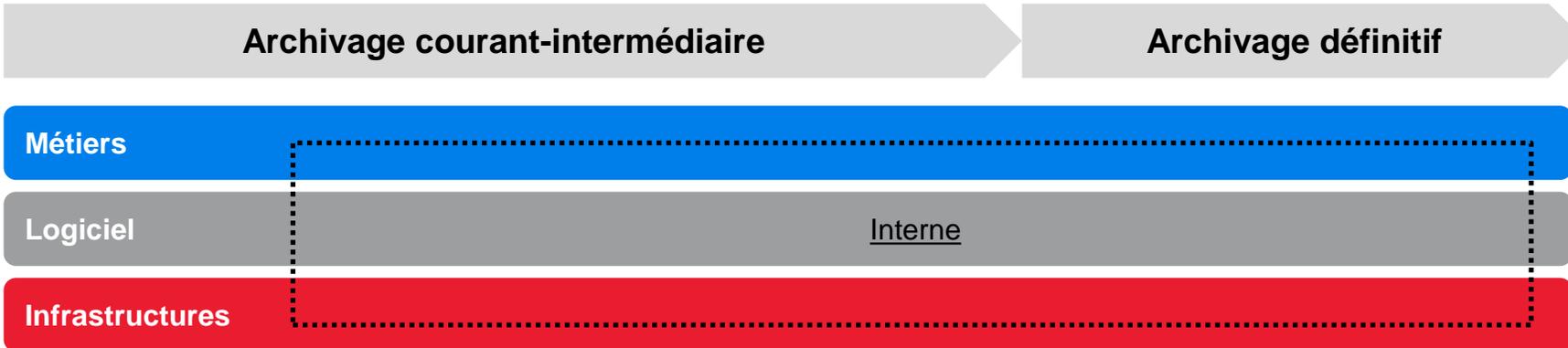
Portails archives : Ligeo, Arkothèque, Avenio web, ...



Stratégie et perspectives pour la solution SAE

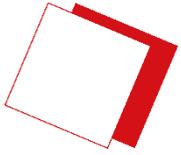
Solution SAE simple : un tenant, un référentiel producteurs, des compétences et ressources internes

Périmètre :



Rôle et responsabilité des acteurs :

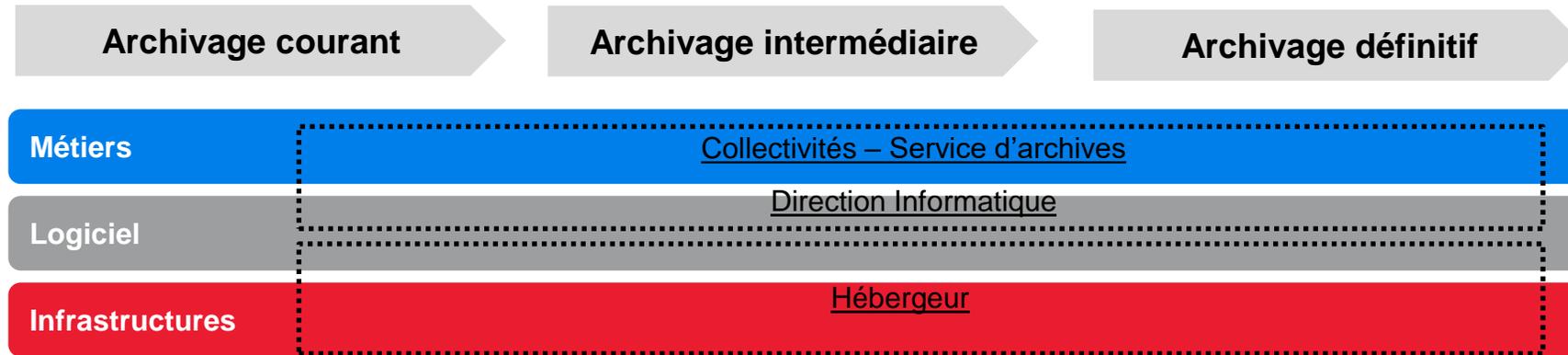
Types d'acteurs/ rôles et responsabilités	Archivage courant et intermédiaire			Archivage définitif		
	Services producteurs	Services d'archives	DSI	Services producteurs	Services d'archives	DSI
Autorité juridique	✓				✓	
Autorité d'archivage		✓			✓	
Opérateur d'archivage			✓			✓



Stratégie et perspectives pour la solution SAE

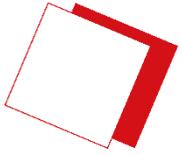
Solution SAE simple avec un hébergements externe et maîtrise des données

Périmètre :



Rôle et responsabilité des acteurs :

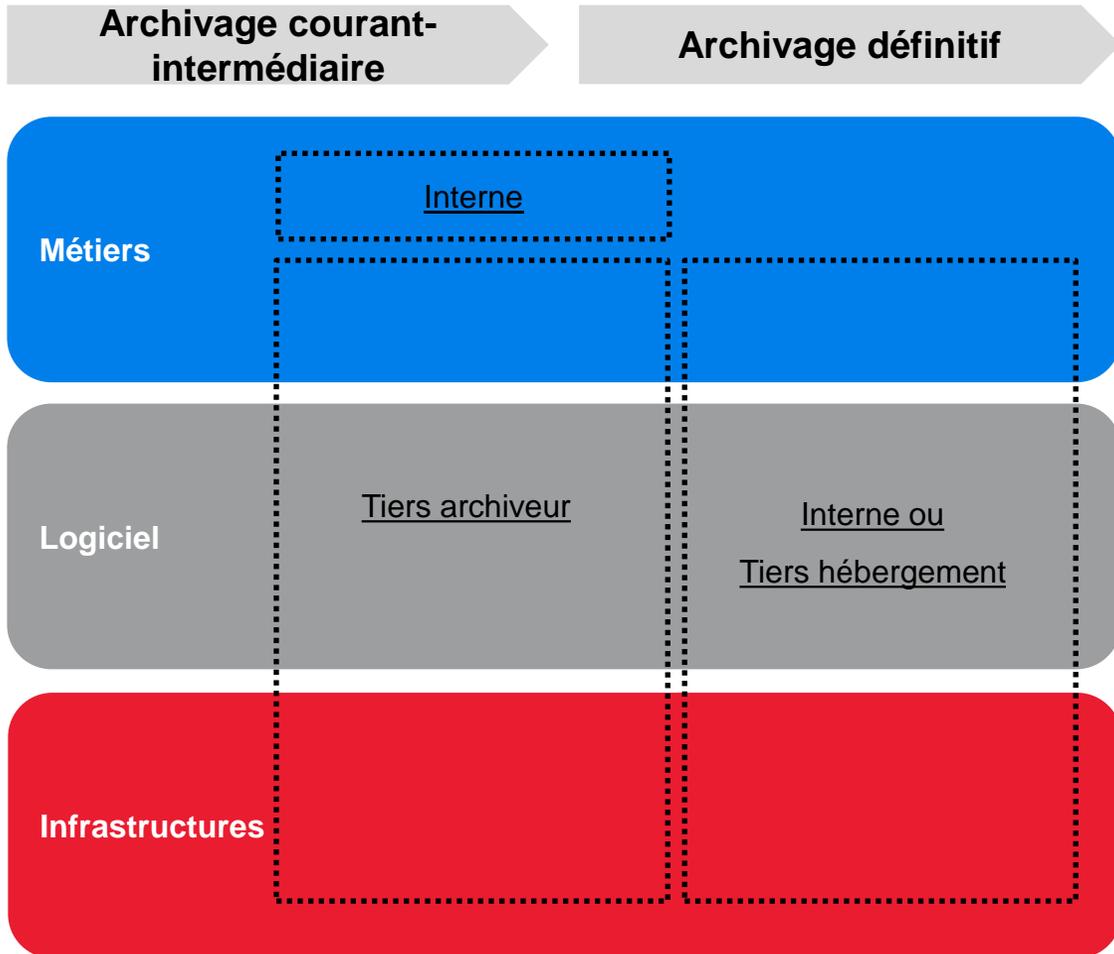
Types d’acteurs/ rôles et responsabilités	Archivage courant et intermédiaire			Archivage définitif		
	Services producteurs	Services d’archives	Tiers hébergeur	Services producteurs	Services d’archives	Tiers hébergeur
Autorité juridique	✓				✓	
Autorité d’archivage		✓			✓	
Opérateur d’archivage			✓			✓



Stratégie et perspectives pour la solution SAE

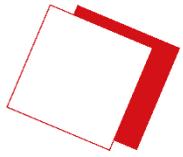
Solution SAE plus complexe avec besoin de solutions différentes entre les archives C et I et les archives définitives.

Périmètre :



Rôle et responsabilité des acteurs :

Types d'acteurs/ rôles et responsabilités	Archivage courant et intermédiaire		
	Services producteurs	Services d'archives	Tiers hébergeur
Autorité juridique	✓		
Autorité d'archivage		✓	
Opérateur d'archivage			✓



Ce qui peut être mutualisé pour la solution SAE

La mutualisation peut porter sur un scénario interne ou externe (tiers hébergement ou tiers archiveur)

Archivage courant-intermédiaire

Archivage définitif

Hypothèse du périmètre de la mutualisation

Possibilité : Mise en commun de moyens financiers

Possibilité : Mise en commun de personnel

Possibilité : Mise en commun de matériels

Possibilité : Mise en commun d'infrastructures

Types d'acteurs/ rôles et responsabilités	Archivage courant et intermédiaire			Archivage définitif		
	Services producteurs participant à la mutualisation	Services d'archives à la mutualisation Gouvernance partagée	DSI Gouvernance partagée	Services producteurs participant à la mutualisation	Services d'archives à la mutualisation Gouvernance partagée	DSI Gouvernance partagée
Autorité juridique	✓				✓	
Autorité d'archivage		✓			✓	
Opérateur d'archivage			✓			✓



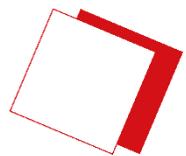
Le bilan

Retour d'expérience

Retour sur le déploiement du projet d'Archivage électronique au sein du Département de la Moselle.

Régis BIGAREL

Adjoint au Directeur Digitalisation et Systèmes d'Informations (DDSI)
Département de la Moselle



Retour d'expérience



Régis BIGAREL

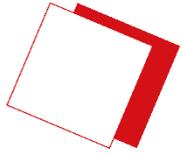
Adjoint au Directeur Digitalisation et Systèmes d'Informations (DDSI)
Département de la Moselle



Le modèle inop's 1^{er} réseau de Start-up et PME

Inop's, titulaire du marché UGAP
d'Assistance à la dématérialisation.

Xavier DANIÈRE
Directeur Général Adjoint
Inop's



Le modèle inop's

+12 ans

d'expérience

+ 671 M€

de chiffre d'affaires en 2021
(groupe freelance.com)

1 000 PME

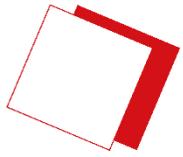
partenaires d'inop's dont **192**
partenaires labélisés

20 000

projets menés dont environ **8 000**
dans le secteur public

- 1 interlocuteur dédié en région
- 1 responsable du marché dédié à la réussite des projets
- 1 équipe delivery

**+ de 281 partenaires spécialisés
en dématérialisation pouvant
vous accompagner sur vos
enjeux**



Titulaire du marché Assistance à la dématérialisation



Déjà **2**
renouvellements de
marché
(nouveau marché :
mars 2020)



+ de 4000
projets de
dématérialisation
réalisés à date



+ de 350
bénéficiaires

+ de 281 PME du réseau **expertes** en
dématérialisation

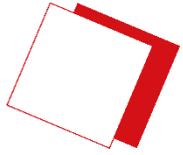


Les marchés UGAP

Le fonctionnement

Présentation des marchés UGAP et détail du fonctionnement. Focus sur le marché d'Assistance à la dématérialisation.

Grégory Zylberfajn
Chargé d'Affaires Prestations Informatiques
UGAP



Panorama des offres de Prestations Intellectuelles Informatiques



Conseil en systèmes
d'information

BearingPoint.
Capgemini invent
LEXING



Assistance à la maîtrise
d'ouvrage informatique

Capgemini
onepoint.
beyond the obvious



Assistance à la maîtrise
d'œuvre informatique /
TMA

Atos open
YOUR DIGITAL WORLD



Sécurité des systèmes
d'information

GDvens
Security for the greater good
WAVESTONE The Positive Way
sogeti
ceis



Assistance à la
dématérialisation

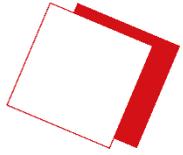
inop's
by freelance.com



Intelligence de
la donnée

accenture
CGI inop's
by freelance.com

- ❑ Marchés à **bons de commande**
- ❑ Les prestations, réalisées **au forfait avec engagement de résultat**, sont traduites en Unités d'Œuvre (UO)
- ❑ **Fin des marchés : Janvier 2024**
+ 1 an d'exécution des commandes post fin de marché



Le marché d'assistance à la dématérialisation de l'UGAP

Notre offre

« Etre accompagné par des experts reconnus dans la mise en place d'une solution de dématérialisation ou d'archivage, depuis la phase de **définition et de cadrage** détaillé jusqu'à l'accompagnement à **la prise en main de la solution** »

Les **15 unités d'œuvre** du marché nous permettent de vous accompagner sur l'ensemble de vos projets :

- De cadrage et pilotage d'un projet de dématérialisation informatique
- D'intégration d'une solution GED/GDT/GEC/SAE
- De réalisation d'un POC d'une solution de dématérialisation
- D'accompagnement à la prise en main d'une solution de dématérialisation et d'archivage

Les avantages du vecteur UGAP



Des délais raccourcis entre l'expression de besoins et le début des prestations



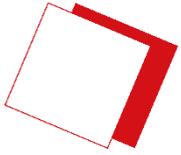
Un cadre contractuel strictement conforme au code de la commande publique.



Un accompagnement par une équipe dédiée 

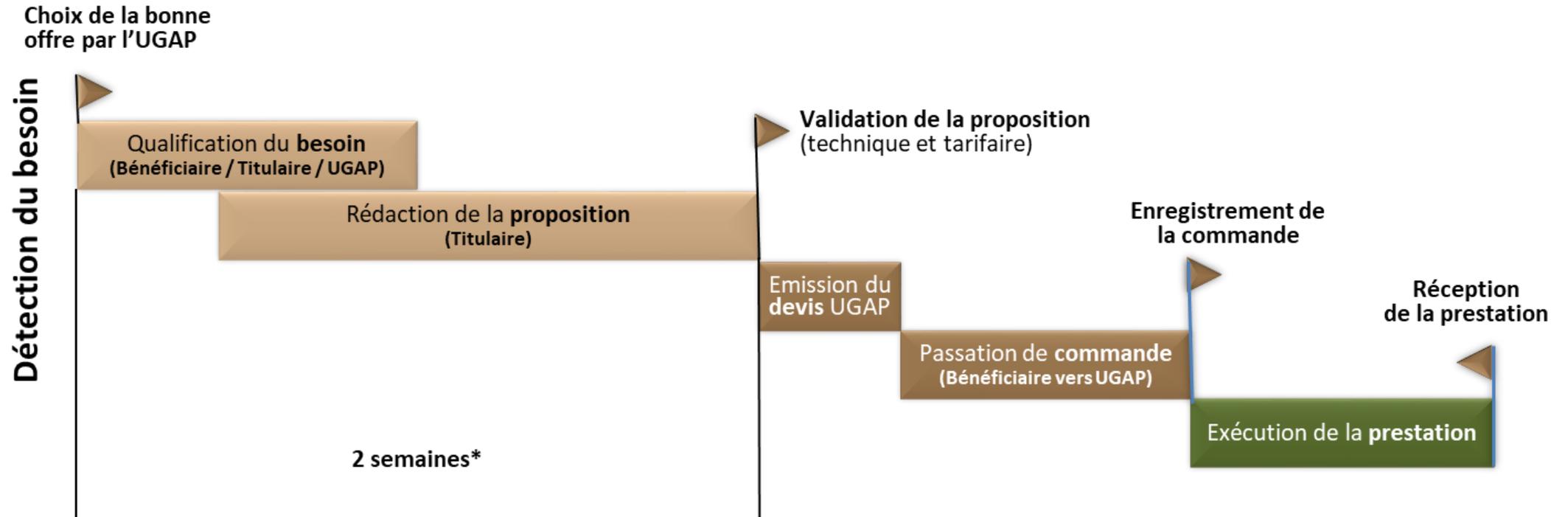


Un processus de commande simple et sécurisé

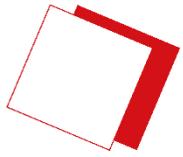


Un processus de contractualisation agile éprouvé

Une **expression de besoin succincte** et une **réunion de qualification tripartite** avec le titulaire et l'UGAP suffisent



* : temps moyen constaté en fonction de la complexité du besoin



Nous sommes à votre écoute
pour toutes questions !



Conseil en systèmes
d'information

BearingPoint.
Capgemini invent
LEXING



Assistance à la maîtrise
d'ouvrage informatique

Capgemini
onepoint.
beyond the obvious



Assistance à la maîtrise
d'oeuvre informatique /
TMA

Atos open
IBM



Assistance à la
dématérialisation

inop's
by freelance.com



Sécurité des systèmes
d'information

GDvens
Security for the greater good
WAVESTONE sogeti CEIS



Intelligence de
la donnée

accenture
CGI inop's
by freelance.com

Panorama des offres de prestations intellectuelles informatiques

Contactez notre équipe dédiée aux offres de Prestations Intellectuelles, à l'adresse suivante

pii@ugap.fr



MERCI
de votre attention

Le choix de l'achat juste

UGAP

